

Beauvais, le 30 septembre 2014

À compter du 6 octobre 2014, la préfecture de l'Oise modifie ses horaires sur le site de Beauvais

Ce qui change à Beauvais :

Le matin : une amplitude horaire élargie

Aux guichets des certificats d'immatriculation et des permis de conduire, l'accueil des usagers sera assuré de 8 h 45 à 13 h (au lieu de 8 h 30 – 12 heures actuellement).

La régie des recettes sera ouverte à ces horaires. Les timbres fiscaux resteront en vente en régie, uniquement le matin. La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et les bureaux de tabac les fournissent également.

L'après-midi sera consacré au traitement des dossiers des usagers envoyés directement par eux ou déposés par les professionnels de l'automobile. Les guichets des certificats d'immatriculation et des permis de conduire seront, par conséquent, fermés l'après-midi.

De plus des services sont offerts aux usagers, indépendamment de l'ouverture des guichets, de 8h30 à 13h et de 13h30 à 16h

- * le dépose-minute installé dans le hall (demandes de non gages et dépôt de certificats de cessions à l'accueil)
- * le retrait d'imprimés (formulaires à retirer à l'accueil général)
- * le dépôt des changements d'adresse dans la boîte aux lettres installée dans le hall

En outre, les professionnels de l'automobile de l'Oise sont, pour la plupart, habilités au système d'immatriculation des véhicules (SIV) et peuvent effectuer des démarches d'immatriculation de véhicules neufs ou d'occasion pour les usagers (65 % des opérations d'immatriculations sont traitées par les professionnels). La liste des professionnels habilités est consultable sur le site « immatriculation.ants.gouv.fr » rubrique « vos démarches ».

Ce qui ne change pas :

Les horaires des autres services de la préfecture restent identiques (8 h 30 – 12 h ; 13 h 30 – 16 h).

Rappel :

La sous-préfecture de Clermont ne délivre plus de cartes grises ni de permis de conduire depuis 2012. L'accueil des usagers s'effectue de 9 h à 12 h. La prise de rendez-vous reste toutefois possible l'après-midi en cas de nécessité.